

CHARTRE de l'Association Yoga Montbonnot

Version validée en Assemblée Générale, le 03 mai 2021

L'objectif de cette charte est de préciser le fonctionnement de l'association, en complément de ses statuts déposés en préfecture.

La charte en vigueur est publiée sur le Site Web de l'association.

Les modifications de la charte sont soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.

1. Association Yoga Montbonnot

Yoga Montbonnot est une association loi de 1901, N° Préfecture : W381014377

Siège social de l'Association et adresse postale:

Association Yoga Montbonnot
Château de Miribel – Mairie de Montbonnot
38330 Montbonnot Saint Martin.

Site Web de l'association: <http://yogamontbonnot.wixsite.com/site>

Contact mail: yoga.montbonnot@gmail.com

2. Créneaux des cours de Yoga

Les créneaux des cours sont fixés pour la période de début septembre, suite au forum des associations, à fin juin suivant.

La liste des créneaux des cours est publiée sur le site Web de l'association.

Les collectifs hebdomadaires assurent une pratique guidée du yoga.

- Cours Yoga Adultes - Limité à 18 personnes
- Cours Yoga Douceur - Limité à 15 personnes (Accès à valider avec le professeur)

Nos lieux de pratique :

- MDA: Maison des Arts
- MPE: Maison du Pré de l'Eau

Le bureau a délégation pour adapter les cours en fonction de la disponibilité des salles, de la disponibilité des professeurs et de l'équilibre financier de l'association.

3. Adhésion aux cours

Les tarifs des adhésions aux cours sont révisés chaque saison lors de l'Assemblée générale

Les tarifs des cours sont publiés sur le site Web de l'association.

Le bureau a une délégation pour adapter les tarifs en cas d'inscription au trimestre.

Une cotisation simple donne accès à 1 seul cours hebdomadaire.

- Si un(e) adhérent(e) loupe son cours hebdomadaire, il(elle) peut participer avec un autre cours dans la même semaine, avec l'accord du professeur (Dans la limite des places disponibles).

- Si un(e) adhérent(e) participe à plusieurs cours hebdomadaires il(elle) elle s'acquitte d'une cotisation pour chaque cours (Sauf pour le cas "Tarif réduit cours Yoga Adulte supplémentaire").

Un cours d'essai gratuit avant l'adhésion est proposé aux nouveaux pratiquants.

Les inscriptions sont organisées comme suit:

- Pré-Inscriptions pour l'année suivante de mai à Juillet
- Inscriptions définitives à réception du paiement (Dans la limite des places disponibles)

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de : ASSOCIATION YOGA MONTBONNOT, à envoyer à l'adresse postale de l'Association, ou à remettre lors du forum des associations de Montbonnot.

Les inscriptions se font en début d'année scolaire, afin de bénéficier d'une bonne qualité de cours, nous avons volonté à ne pas prendre trop d'adhérents, pour que les professeurs puissent suivre les élèves.

C'est pour cette raison que les cours payés ne pourront pas être remboursés. Car suite à un départ en cours d'année, il est très difficile de retrouver des nouveaux adhérents.

Les factures aux adhérents sont à demander par mail au trésorier à l'adresse yoga.montbonnot+tresorier@gmail.com

Les factures sont envoyées par mail uniquement (Fichier au format pdf), après l'encaissement des chèques en début de saison.

L'adhésion comprend l'accès aux cours collectifs, aux services de la bibliothèque, aux stages organisés par l'association au tarif adhérent.

4. Stages de perfectionnement

Des stages de perfectionnement peuvent être organisés par le bureau de l'association, dans le respect des moyens financiers de l'association et selon la disponibilité des professeurs et des salles de pratique.

Les personnes extérieures peuvent être invitées à participer à ces stages, dès lors que l'effectif maximum n'est pas atteint.

Les tarifs des stages sont publiés sur le site Web de l'association.

Le bureau a délégation pour adapter les stages en fonction de la disponibilité des salles, de la disponibilité des professeurs et de l'équilibre financier de l'association.

5. Fonctionnement de la bibliothèque

L'association met à disposition de ses adhérents une bibliothèque composée d'ouvrages sur le Yoga et de revues VINIYOGA.

Une liste des ouvrages est consultable sur le site internet de l'association.

Lors du premier emprunt, il sera demandé un chèque de caution de 25 €.

Ce chèque ne sera pas encaissé sauf si fin juin le livre n'est pas rendu.

Pour l'emprunt, il est demandé de passer par le professeur qui transmettra à la personne chargée de la bibliothèque.

Un emprunt est limité à 1 livre et 3 revues, par demande.

Le(s) livre(s) sera (seront) donc disponible(s) pour le cours suivant et pour une durée maximale de 3 semaines.

Un emprunt est limité à 1 livre et 3 revues, par demande.

Le bureau délègue la gestion de la bibliothèque à un(e) professeur(e).

5. Règles et bonnes pratiques

Fiche personnelle

- Tout nouvel adhérent s'engage à remettre lors des premières séances, une fiche de renseignements personnels à la demande du professeur.
- Ceci permet entre autres, d'adapter la pratique aux capacités de chacun.
- Le professeur garantit la confidentialité des informations contenues dans cette fiche.
- L'adhérent s'engage à informer le professeur des évolutions de ses capacités qui pourraient impacter sa pratique du Yoga.

Règles pour les activités organisées par l'association (cours, stages, ...).

- Arriver à l'heure pour ne pas perturber les pratiques déjà en cours
- Eteindre les téléphones portables (Pas de mode vibreur).
- Eteindre les lumières en quittant les locaux
- Ranger le matériel de la pratique dans l'armoire dédiée
- Fermer les robinets d'eau Fermer les portes et fenêtres
- Respecter les horaires attribués
- Respecter les consignes apportées par le(s) professeur(s)

6. Constitution du bureau

Le bureau est élu à l'Assemblée Générale, la liste des membres du bureau est publiée dans le compte rendu de l'assemblée générale qui est envoyé aux adhérents par mail.

Composition du Bureau:

- Président(e):
- Président(e) Adjoint(e)
- Chargé(e) de communication (Réponses aux mails, ...)
- Trésorier(e)
- Trésorier(e) Adjoint(e)
- Secrétaire(s)

La communication au bureau peut se faire via l'adresse mail : yoga.montbonnot@gmail.com

Les coordonnées des professeurs ([adresses mail](#), ...), sont publiées sur le site web de l'Association.

Le bureau a délégation pour adapter la rémunération des professeurs, en garantissant l'équilibre financier de l'association.